# Délibération

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 mars 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1<sup>er</sup> avril 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux, le 7 mars 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> avril 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,158 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 20 juillet 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> avril 2013 correspond à une baisse de -0,158 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie, Le président,

Philippe de LADOUCETTE



# ANNEXE Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux applicables au 1<sup>er</sup> avril 2013 (hors TVA)

# **Distribution Publique**

Tarifs Publics	Prix		
Tarif 304			
Abonnement mensuel en €	4,86 7,4		
Prix du kWh en c€			
Tarif 305			
Abonnement mensuel en €	17,58		
Prix du kWh en c€	5,24		
Tarif 401-404			
Abonnement mensuel en €	9,3		
Prix du kWh en c€	8,09		
Tarif 403			
Abonnement mensuel en €	141,28		
Abt mensuel multi PCE en €	42,38		
Prix du kWh en c€	4,71		
Tarif 405			
Abonnement mensuel en €	27,9		
Abt mensuel multi PCE en €	5,58		
Prix du kWh en c€	5,14		

Tarifs en Extinction	Prix
Tarif 301	
Abonnement mensuel en €	1,3
Prix du kWh en c€	12,25
Tarif 303	
Abonnement mensuel en €	29,54
Prix du kWh en c€	6,08
Tarif 307	
Abonnement mensuel en €	0
Prix du kWh en c€	3,27
Tarif 312	
Abonnement mensuel en €	5,27
Prix du kWh en c€	1,57
Tarif VGR 2	
Abonnement mensuel en €	16,94
Prix du kWh en c€	5,41
Tarif VGR 3	
Abonnement mensuel en €	19,94
Prix du kWh en c€	5,41
Tarif 414	
Abonnement mensuel en €	498,24
Prix du kWh d'hiver en c€	5,44
Prix du kWh d'été en c€	4,5
Tarif 440	
Abonnement mensuel en €	569,33
Prix du kWh en c€	5,25

Forfait Cuisine (code 345)	
Prix du kWh en c€	9.27



## Souscription

## Tarif SMS (code 451)

Abonnement €/an	Abonnement 2 €/an	Prime fixe annuelle hiver €/MWh/j/mois	Prime fixe annuelle été €/(MWh/j)/mois	Prix proportionnel hiver en €/MWh	Prix proportionnel été en €/MWh
15 320,44	1 532,04	86,78	34,03	38,35	37,35

Réduction de 1 <sup>ère</sup> tranche (au-delà de 5 GWh) en €/MWh	Réduction de 2 <sup>ème</sup> tranche (au-delà de 24 GWh) en €/MWh	Remise de modulation en €/MWh	Remise d'effaçabilité en €/(MWh/j)/an
-0,50	-0,30	-0,40	-201,96

